



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la préparation	CN045Series
Utilisation de la substance/préparation	Impression jet d'encre
N° version	01
Date de révision	04-Jan-2012
N° CAS	Mélange
Identification de la société	Hewlett Packard Belgium B.V.B.A./S.P.R.L Luchtschipstraat 1, Rue de l'Aéronef 1140 Brussel/Bruxelles België/Belgique Téléphone 32 2 729 71 11 Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 070 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Examen d'Urgence Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation. Do not breathe Vapor.

Effets aigus sur la santé

	Les risques potentiels résultent en principe de l'exposition aux composants.
Contact avec la peau	<i>Co-Solvent</i> Le contact avec la peau peut provoquer une irritation. <i>pyrrolidone-2</i> Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.
Contact avec les yeux	<i>Co-Solvent</i> Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. <i>pyrrolidone-2</i> Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Inhalation	Éviter de respirer des vapeurs ou de la buée émanant de ce produit. <i>Co-Solvent</i> L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires. <i>pyrrolidone-2</i> L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	<i>Co-Solvent</i> L'absorption de grandes quantités peut engendrer une gêne abdominale. <i>pyrrolidone-2</i> L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets potentiels sur la santé

Mode d'exposition	Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière
Effets chroniques sur la santé	Aucun.
Caractère cancérogène	Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérigène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérogène. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

Classification Non classé.

Dangers physiques	Non classé comme présentant un risque physique.
Dangers pour la santé	Non classé comme présentant un risque pour la santé.
Dangers pour l'Environnement	Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CAS	Pourcentage	No.-CE	Classification
pyrrolidone-2	616-45-5	10 - 15	210-483-1	Xi;R36/38
Co-Solvent	Propriétaire	7.5 - 10	Propriétaire	
Noir de carbone	1333-86-4	2.5 - 5	215-609-9	
Eau	7732-18-5	> 70	231-791-2	

Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	> 110 ° C (> 230 ° F) Pensky-Martens Closed Cup
Moyen d'extinction approprié	For small (incipient) fires, use media such as foam, sand, dry chemical, or carbon dioxide. For large fires use very large (flooding) quantities of water and/or foam, applied as a mist or spray.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun.
Risques inhabituels de feu & d'explosion	Aucun.
Méthodes particulières d'intervention	Aucun n'est établi.
Produits de combustion dangereux	Voir la section 10.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Porter l'équipement personnel de protection approprié.
Précautions en matière d'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.
Procédures de confinement	Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
Méthodes de nettoyage	Nettoyer avec un matériau absorbant inerte.
Autres informations	Nettoyer avec un matériau absorbant inerte. Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Stockage	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Seuils limites d'exposition

La Belgique

Composants

Type	Valeur
Noir de carbone (1333-86-4)	TWA 3.5000 mg/m3

Autres données d'exposition Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Contrôles de l'exposition Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Général

Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Non disponible.
État physique	Liquide
Formule	Non disponible.
Couleur	Noir.
Odeur	Non disponible.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	7.5
Point d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	> 110 ° C (> 230 ° F) Pensky-Martens Closed Cup
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
Viscosité	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Point de fusion	Non disponible.
Point de congélation	Non disponible.
Température d'autocombustion	Non disponible.
COV	< 229 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.
Stabilité	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Produits à éviter	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
Polymérisation dangereuse	Ne se produira pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Caractère cancérogène

Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture.

Toxicité aiguë Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non disponible.

Autres informations

Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

Toxicité en milieu aquatique

Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Instructions pour l'élimination**

Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau.
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.
Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Autres informations**

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

ADR

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IATA

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IMDG

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

RID

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Étiquetage****Contient**

Co-Solvent, Eau, Noir de carbone, pyrrolidone-2

Étiquetage CE

Ce produit ne requiert aucun étiquetage dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

Phrase(s) S

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Informations sur la réglementation

Contient des composés qui ne sont pas dans les listes suivantes: Canada, Le Japon, La Corée, Nouvelle-Zélande et Ontario

16. AUTRES DONNÉES**Wording of the R-phrases in sections 2 and 3**

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.

Clause de non responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Date de publication

04-Jan-2012

Informations relatives au fabricant

Hewlett-Packard Company
3000 Hanover Street
Palo Alto, California 94304-1112 US
(Ligne directe) 1-503-494-7199
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

ACGIH	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland Open Cup
DOT	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
TPN	Programme National de Toxicologie
OSHA - Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL limite d'exposition autorisée	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
STEL limite d'exposition à court terme	Limite d'exposition à court terme
TCLP	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
COV	Composés Organiques Volatils